

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jugement de Djugu 4 : Un nouveau pas dans la lutte contre l'impunité en Ituri

1 décembre 2021

Le 24 novembre 2021, l'affaire RP 1285, traitant des exactions commises à Djugu dans le cadre du conflit interethnique entre Hema et Lendu, est arrivée à son terme. Dans son verdict, la deuxième chambre du Tribunal militaire de garnison de l'Ituri, siégeant en chambre foraine à la prison centrale de Bunia, a condamné 20 membres de la milice dénommée Coopérative pour le Développement du Congo « CODECO ». Sur les 22 personnes qui comparaissaient, 4 membres de ce groupe armé ont été condamnés à la servitude pénale à perpétuité, 14 autres membres à 20 ans et 2 autres à 10 ans. Ils ont été reconnus coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, déportation, persécution et par autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances à la population civile.

L'État congolais a été reconnu civilement responsable et condamné solidairement avec les prévenus à payer *la somme de six cent trente-cinq mille dollars équivalent en franc congolais (635.000\$)*, à titre de dommages et intérêts au profit de 76 parties civiles. Le tribunal a en effet reconnu que l'État congolais n'avait pas rempli son devoir constitutionnel de garantie de la paix, de la sécurité et de la protection des populations victimes.

ASF salue la décision du tribunal d'attribuer des réparations collectives et non-financières. Le tribunal a ordonné la prise en charge médicale et psychologique des victimes ainsi que la construction d'infrastructures d'intérêt communautaire, des mesures de rétablissement de la paix et la réinstallation des victimes déplacées dans leurs localités¹.

Ce verdict constitue une étape importante de la lutte contre l'impunité en Ituri. Mais le prononcé de cette décision ne signe toutefois pas la fin du parcours judiciaire des victimes de cette affaire. Il s'agit maintenant de s'assurer que :

- Les autorités administratives et judiciaires procèdent à la mise en état et à l'exécution effective du jugement ;
- L'indigence des victimes soit reconnue et que celles-ci soient exonérées des frais liés à la procédure d'exécution ;
- Les victimes reçoivent effectivement et dans les meilleurs délais les dommages et intérêts auxquels elles ont droit.

¹ Voir les dossiers Miriki au Nord Kivu, Djugu 2 et 3 en Ituri et Kokodikoko au Sud Kivu, dans lesquels la justice a accordé les mêmes formes et mesures de réparation.

Contexte

Le premier cycle de violence suivit la mort du prêtre Florent DUNJI, le 16 décembre 2017. L'assassinat du commerçant nommé TIKPA à ZIBITI avec son chauffeur ainsi que ses deux compagnons en juin 2019 résultèrent en de nouvelles vagues de violence menées par la milice CODECO.

Ces incidents ont servi, selon plusieurs sources, de prétexte à des règlements de comptes entre membres des deux communautés (Lendu et Hema) entre 2017 et 2020.

Le rôle d'Avocats Sans Frontières en RDC dans cette affaire

Avocats Sans Frontières est impliquée depuis le début des procès menés dans le cadre de cette affaire. À travers un travail de plaidoyer, l'organisation cherche à s'assurer que les jugements soient effectivement exécutés et les réparations effectivement accordées. Tout au long des différents procès de l'affaire Djugu, l'organisation a soutenu la sensibilisation et l'encadrement des victimes et a assuré l'assistance judiciaire des parties civiles par l'intermédiaire de trois avocats membres de son pool Justice Pénale Internationale. L'organisation a également assuré l'assistance matérielle nécessaire pour que les victimes puissent participer au procès en toute sécurité.

Vous pouvez consulter les rapports d'observation de ce procès sur [la plateforme d'ASF](#).

Contact presse



Jules Rhuhunemungu - jrhuunemungu@asf.be

Coordinateur des projets Justice pénale Internationale RDC

Simon Mallet - smallet@asf.be

Chargé de communication



L'intervention d'Avocats Sans Frontières en RDC dans ce dossier s'inscrit dans le cadre du projet « Soutenir les efforts de lutte contre l'impunité en République Démocratique du Congo », financé par l'Union européenne.